

L'accueil des mineurs étrangers isolés

Depuis quelques années, nous nous sommes vus confier des adolescents et adolescentes arrivés seuls, depuis très peu de temps, de leur pays d'origine, et qui proviennent de zones géographiques politiquement troublées. La plupart viennent de deux états d'Afrique Noire (Angola, Congo), et quelques-uns sont ressortissants d'Europe de l'Est (Albanie, Kosovo, Azerbaïdjan, Russie). Ils sont dénommés par nos institutions « mineurs isolés ». Ils sont envoyés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui estimait en prendre en charge une soixantaine par an. Ils représentent en moyenne un cinquième des effectifs de l'Espace Adolescents. Ceci n'a pas été sans entraîner un certain nombre de questions et de réflexions. Dix années d'expérience d'accompagnement éducatif de mineurs isolés nous permettent de faire apparaître certaines lignes de force. Nous allons parler ici de l'accueil des jeunes Africains, en sachant que les publics arrivant de pays d'Afrique et d'Europe de l'Est, viennent de contextes sensiblement différents.

La rencontre avec les mineurs isolés dans les foyers éducatifs du CODASE

L'accueil de jeunes étrangers isolés dans les unités d'hébergement, au CODASE, nous a permis d'appréhender la souffrance qu'ils portent, en lien avec les vécus traumatiques associés aux événements politiques de leur pays d'origine, et aux ruptures occasionnées. On constate dans l'histoire de chacun de nombreuses pertes : emprisonnement, mort ou disparition des membres de leur famille, destruction par la guerre ou la guérilla de leur lieu de vie, exil... Deuil et traumatismes se sont superposés dans leurs vies, alors que jusque là ils semblaient vivre dans un milieu familial « ordinaire », souvent structuré et plutôt aisé (l'engagement politique de membre de leur famille étant souvent la cause des persécutions subies). Ces jeunes présentent leur fuite, organisée par le voisinage ou la famille, les « passeurs » et l'exil, comme leur ayant sauvé la vie.

Ces jeunes montrent des caractéristiques sensiblement différentes de ceux que nous avons l'habitude d'accueillir : ils ont du respect pour les autres, les adultes notamment. Leur volonté de réussite est forte, et s'affiche par un goût pour la scolarité, avec souvent des ambitions importantes, et une hâte d'accéder au travail. Dans leur majorité, ils ne se présentent pas comme des personnes antérieurement carencées, du côté de la sociabilité ou du côté affectif.

La situation de ces jeunes est très spécifique : leur isolement est total à leur arrivée, tout leur univers familial est absent. Nombre d'entre eux ont vécu des situations où leur vie et celle de leur proche a été en danger, ils ont subi ou assisté à des violences de guerre, y ont perdu des membres de leur famille. Ils se retrouvent à devoir s'exprimer en français, langue qu'ils maîtrisent plus ou moins ... Ils sont en rupture, avec tous les risques d'effondrement que cela comporte.

Leur préoccupation pour leur famille est rarement explicite mais constante : elle concerne leurs proches tués mais aussi disparus (avec toutes les pensées qui peuvent accompagner ces incertitudes), ou laissés vivants mais sans nouvelles. Ils souffrent parfois de ce qu'on a appelé la « culpabilité du survivant », c'est-à-dire le sentiment de responsabilité de les avoir abandonnés à un sort terrible, au bénéfice pour eux-mêmes de conditions bien plus favorables.

Leur situation administrative est extrêmement complexe et précaire. Ils sont demandeurs d'asile ou de nationalité (peu l'ont obtenue à leur arrivée en étant mineurs). Ils attendent donc des papiers officiels, qu'ils n'auront peut-être jamais, pour vivre définitivement en France. Leur prise en charge comporte de ce fait aussi des particularités. Ils n'ont pas droit au travail ni à aucune activité rémunérée, comme l'apprentissage par exemple. Ils doivent établir des dossiers auprès des administrations pour espérer obtenir un statut ; ils ne peuvent se projeter dans le long terme. Dès leur majorité ils sont dans l'inquiétude de toutes les personnes étrangères en attente de papiers, même si jusqu'à leurs 21 ans, ils peuvent bénéficier actuellement d'une prise en charge jeune majeur aux mêmes conditions que les autres jeunes du département.

Les questions autour des prises en charge

L'accueil de ces jeunes n'a pas manqué d'interroger. L'augmentation de leur nombre, leurs conditions d'arrivée en France par ce qui ressemble à des filières, les doutes possibles sur leur histoire ou sur leur état civil (leur âge en particulier) ont suscité beaucoup de questions : leur présence dans nos services est-elle légitime ? A-t-on besoin de savoir la vérité sur leur identité, sur leur parcours, pour occuper notre fonction de soutien ? Comment pouvons-nous les aider ?

Il semble évident que si le jeune est amené à mentir, c'est pour "sauver sa peau" ; il est venu et reste avec une logique de survie. On peut comprendre qu'il soit tenu au silence par ceux qui ont organisé son départ, car les enjeux sont probablement importants et que toute vérité ne peut être dite. Mais le problème est que la part d'inconnu qui se profile derrière lui peut faire peur, ou douter, et générer ces questions qui viennent sérieusement compliquer la prise en charge.

La réponse que l'expérience nous a apportée est que, certes, nous pouvons les aider (nous verrons plus loin avec quels enjeux et quelles dynamiques) mais à la condition expresse d'évacuer la question de la légitimité sur l'aide à leur apporter. Si celle-ci doit se poser, c'est ailleurs ; mais pas dans les équipes où les professionnels sont au travail au service du développement du jeune.

Tenir cette position, à savoir que ces questions, si elles se posent, concernent d'autres instances, est un préalable important. Dans le cas contraire, nous soumettrions chaque jeune à l'obligation de justifier en permanence, par ses actes, de ce qui lui est accordé, et de nous prouver qu'il mérite les soins qu'il reçoit. Ceci reviendrait à lui faire vivre en continu l'angoisse du bannissement, et à occuper, à ses yeux, la position de ceux à qui il doit tout, même la vie.

Cette affirmation déontologique a, pour nous, comme corollaire d'accepter de ne pas tout savoir de leur histoire, et à laisser dans l'indétermination certaines contradictions. Cette question des droits fondamentaux, du droit à la vie même, est en filigrane de toute la dynamique de la prise en charge des mineurs isolés.

La prise en compte des traumatismes dans la relation éducative

À quelques exceptions près, leur demande porte rarement de parler sur les deuils et traumatismes qui font encore tellement mal et dont les représentations sont vécues comme dangereuses (certains ont subi des tortures, enrôlement dans l'armée ou viols...). Souvent cela se paie de cauchemars, insomnie, repli, profonde tristesse, terreurs diurnes ou somatisations, associés au souhait de ne « pas penser ». Ils disent souvent prendre appui sur leur croyance religieuse pour « tenir », et pour accepter les bouleversements de leur vie. Prier ... et s'oublier dans une vie la plus normale possible...

Ainsi, fréquemment, la demande formulée par le jeune apparaît très matérielle : envie de beaux vêtements, surinvestissement de l'apparence physique et des besoins financiers..., au risque de passer pour abusive. On y répond par une modération. C'est à entendre comme un besoin de réassurance à travers le quotidien, son image et sa réussite sociale.

Les jeunes étrangers isolés ont entre eux des liens qui semblent basés sur des échanges d'informations pratiques et des temps conviviaux mais pas ou peu sur les réminiscences d'un passé douloureux et traumatique. Ils ne semblent pas beaucoup s'épancher avec d'autres jeunes de la même origine. Ils l'expliquent clairement lorsqu'ils disent qu'ils ont définitivement perdu la confiance en l'autre.

De ce fait l'invitation à parler du travailleur social, peut être vécue comme une intrusion. Certains l'ont dit clairement : ils ne veulent pas qu'on les pousse trop à s'exprimer sur le passé, sans quoi se réveille en eux une grande violence. Ils ne comptent plus que sur eux-mêmes depuis qu'ils se sont vus trahis et persécutés dans le passé... et vivent mal une insistance qui vient réactiver leur méfiance. Ces jeunes renvoient alors leurs interlocuteurs, travailleurs du social, hors des savoirs et pratiques habituels de la relation d'aide... Le jeune laisse-t-il entendre qu'il saurait ce qui est bon pour lui-même ? Qu'est-ce que le professionnel fait de ces limites que le jeune fixe à l'échange ? En saurait-il plus que lui-même sur certains points ? Cela n'est pas sans faire varier la représentation que chacun a de sa place

Il convient donc d'être extrêmement prudent dans l'écoute du traumatisme, au risque d'un effondrement. Nous avons constaté combien il était éprouvant, déstabilisant pour ces jeunes, d'évoquer ces zones de leur passé (alors qu'ils sont invités à le faire à chaque étape de leur prise en charge). Nous ne sommes pas, comme dans la clinique habituelle, en présence d'une souffrance refoulée, c'est-à-dire enfouie et perceptible par ses seuls effets, mais face à des vécus proches dans le temps qui menacent d'envahir la conscience immédiate ; la plupart de ces sujets ont besoin de les contenir dans un espace de pensée « à part ». Ils peuvent aussi leur paraître intransmissibles ou irréprésentables pour l'autre.

Les épreuves à traverser pour espérer obtenir un statut

Travailler auprès de ces jeunes demande de prendre garde à de nombreuses difficultés que nous avons vu se répéter. Certaines concernent leur isolement (il importe d'ailleurs de rendre possible la rencontre avec des compatriotes), mais d'autres concernent leur intégration dans une société (d'abondance) qu'ils ont largement idéalisée. Nos fonctionnements ne sont pas si faciles à comprendre, beaucoup d'autorisations sont nécessaires et la patience est obligatoire pour obtenir un statut. Des épreuves sont à passer, dont celle de devoir raconter son parcours pour espérer bénéficier des aides et des papiers (la demande écrite et orale à l'OFPRA – Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides – n'étant pas des moindres !). Le doute peut faire retour quant au choix de cette émigration, et revenir avec un cortège de sentiments dépressifs.

Il est aussi particulièrement difficile à comprendre pour les jeunes, que l'interlocuteur à qui il fait une demande, et qu'il pense avoir toute facilité pour accorder la chose demandée, puisse se montrer réticent. Il lui est difficile de concevoir que celui-ci est lui-même soumis à des limitations ou à des règles contraignantes. Du fait de la pression interne de sa question, qui concerne son droit à la vie, un refus peut être perçu comme une condamnation ou un rejet dans l'indignité.

Leur agressivité, le plus souvent barricadée dans une grande tension interne, ou même tournée contre eux-mêmes à travers des symptômes somatiques, se manifeste parfois soudainement par des comportements hors norme, qui ne leur sont pas habituels. Les personnes qui ont subi une violence extrême peuvent en effet craindre de la voir resurgir ... Ce qui entraîne une expression difficile de l'agressivité. La demande de séjour ou de nationalité concentre les enjeux ; les recours administratifs, les attentes, sont chargés d'angoisse. La relation avec le référent qui les accompagne dans ces démarches se retrouve chargée d'ambivalence, avec des extrêmes parfois, allant d'un vécu de persécution, à un surinvestissement de type filial.

L'accompagnement dans les établissements et services du CODASE

Les établissements et services qui accompagnent ces jeunes isolés dont, on l'a vu, les droits en France sont limités (en ce qui concerne le droit d'asile et le droit au travail), se trouvent aux prises avec les contradictions auxquelles ces jeunes eux-mêmes sont confrontés, et qui semblent le reflet de deux aspirations politiques qui s'affrontent : l'une de vocation humanitaire, et l'autre de volonté de maîtrise de l'émigration.

Se situer auprès des jeunes à ce moment-là de leur histoire revient à gérer ces contradictions, entre un cadre institutionnel règlementé qui nous inscrit strictement dans la loi française d'aujourd'hui (la notion de temps est importante car les possibles varient en fonction des politiques exercées), et nos missions éducatives qui supposent un certain nombre de conditions favorables au développement des personnes.

Nous nous efforçons de créer un cadre sécurisant dans la relation éducative que nous instaurons, mais l'attente est forte aussi du côté des professionnels de voir ces jeunes obtenir un statut qui leur accorde des droits, une place, et une reconnaissance, qui leur permettent enfin de s'insérer et de s'apaiser.

La confrontation, d'une part à la souffrance générée par le réel monstrueux et traumatisant des pays en contexte de guerre, et d'autre part à l'insécurité et la précarité liées à la demande de papiers en tant que jeune isolé, ravive chez les travailleurs du social un militantisme, qui s'était peut-être oublié ...

La rencontre avec les publics les plus démunis incite les personnes qui les accompagnent à prendre en compte la marge d'une société, là où ne sévit plus la loi structurante et protectrice, là où l'individu est en risque de perte de valeurs, de désocialisation, ou même de décompensation psychique. En cela la prise en charge des jeunes isolés relève des savoir-faire auprès de jeunes en difficulté, tels que les établissements et services du CODASE les ont développés.

L'intervention éducative est d'autant plus constructive que le cadre de l'accueil est clair, y compris dans ses limites, et que l'aspect administratif est pris en charge par des personnes bien informées des dispositifs légaux. L'ouverture récente du "CATALPA" à Voiron, à l'initiative du Conseil Général de l'Isère, doit aider, dans le cadre du premier accueil, à clarifier certaines situations complexes, et à mieux orienter le travail éducatif qui se poursuivra dans les unités.

Le projet auprès des jeunes isolés : aide à être et rester acteur

Il y aurait des thèmes de réflexion à approfondir... La clinique des mineurs étrangers isolés n'est pas sans remettre profondément en questionnement le rapport humain d'entraide, tel que chacun peut le vivre à la place où il se trouve. Quant à nous, il nous paraît important d'aider ces jeunes à être et rester des acteurs et des sujets face à leur décision de migration et leur envie d'intégration. C'est là que se situe leur survie psychique, après que leur survie physique ait été assurée.

Michèle COTTIN
Jean-Luc POINAS
Marcel BORG